

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 JUIN 2023

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} GUILLARD, CARRE-TALLON
MM. MOUHOUD, CARDALIAGUET, AGRIKOLIANSKY
Absente et représentée : M^{me} MERAD
Absente : M^{me} LEMAIRE
Absent et représenté : M. BLANCHOT

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} ABDELNOUR, CARCASSONE-ROUIF, CHANTIRI, SZTULMAN
MM. OXIBAR, AIRIAU
Absent et représenté : M. ABONNEAU

Collège des Personnels BIATSS

Présentes : M^{mes} PARMAS, LENFANT, LEHINGUE, BOUABID

Collège des Etudiants

Présents : M^{me} ABBES
MM. SOLER, ABID, LIEBEL
Absentes et représentées : M^{mes} GOLDSTEIN, GALIN
Absent et représenté : M. L'UTILE
Absent : M. KUEN

Collège des Personnalités extérieures

Absentes et représentées : M^{mes} DE GRENIER, ORAIN
Absentes : M^{mes} ZIGNAGO, GARRIGOS
Absent et représenté : M. CHENUT
Absents : MM. BRICE, DUVAL, REDLER

Représentante du Recteur

Présente : M^{me} DUBRANA (en remplacement de C. BELLAMY)

Membres de droit

Présents : M^{mes} GELIN, GALLOIS-COCHET
MM. PELTRAU, DUIZABO, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} DESARBRES, FLEURETTE, MERITET
MM. BRISARD, ARIBI, DAMART, BOUCHARD-DENIZE, MIAS, BERLAND

Procurations :

- Myriam MERAD donne procuration à Eric AGRIKOLIANSKY
- Fabien BLANCHOT donne procuration à Martine CARRE-TALLON
- David ABONNEAU donne procuration à Aude SZTULMAN
- Marion GALIN donne procuration à Marlon LIEBEL
- Shane L'UTILE donne procuration à Téo SOLER
- Cassandre GOLDSTEIN donne procuration à Téo SOLER
- Hélène ORAIN donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Christophe CHENUT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD

Le quorum étant atteint, E. M. MOUHOUD ouvre la séance à 16H00.

E.M. MOUHOUD propose quelques modifications de l'ordre du jour sur deux points :

- Ajout d'un point d'information sur le travail remarquable mené à MSO sur la charte des voyages d'étude, sous l'égide de F. PELTRAULT,
- Le point 1 du VI, relatif aux tarifs du séminaire intensif de Français Langue Étrangère, a été déplacé au point VII de l'ordre du jour, car il ne requiert pas de vote.

Le Président annonce ensuite quelques informations concernant l'actualité :

- Un Conseil d'Administration extraordinaire s'est tenu jeudi dernier sur la question de la réforme et du règlement intérieur. Le 3 juillet sera votée la version 12 du règlement intérieur, qui vient d'être déposée auprès du CSA, qui se tiendra le 27 juin. Il y aura également un CFVE extraordinaire le 21 juin. Le processus de concertation suit son cours avec une réelle avancée sur le sujet en direction des demandes faites.
- La fête de fin d'année des personnels aura lieu le 29 juin à 19 heures 30, dans les jardins et le restaurant universitaire de Dauphine.
- Six dauphinois et dauphinoises, enseignant(e)s-chercheur(e)s, sont nommé(e)s membres juniors de l'Institut Universitaire de France, dont 3 à l'IRISSO. Les Sciences sociales sont en progression tout à fait remarquable dans l'Université depuis quelques années. Il s'agit de Céline Bessière, Élodie Edwards-Grossi et Julie Landour pour l'IRISSO ; Pierre Lissy et Stéphane Mischler pour les Mathématiques ; et Gianluca Orefice pour l'Économie. Ce palmarès très satisfaisant consacre la qualité des enseignant(e)s-chercheur(e)s dauphinois(es). Ils rejoignent l'IUF pour une durée de 5 ans, dont les nominations prendront effet au 1er octobre 2023.
- Le dernier classement du Center for World University Rankings place PSL 20ème mondiale, première Université française et première Université de l'Europe continentale. Ce résultat rejaille aussi sur l'insertion professionnelle des étudiants à travers la reconnaissance de leur diplôme. Chaque année est menée une enquête de la Conférence des Grandes Écoles dont Dauphine fait partie. Les dauphinois sont présents dans cette enquête avec des résultats tout à fait remarquables sur le taux d'insertion professionnelle des étudiants.
- La motion présentée par Dauphine Ensemble, relative à l'accès aux listes des étudiants pour l'ensemble des associations étudiantes, est en cours grâce à l'aide de la DNUM. Il laisse la Directrice Générale des Services donner des éléments précis à ce sujet.

F. GELIN indique qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière avec les représentants des 3 listes étudiantes, dans un cadre constructif avec les éléments de la DNUM et de la Direction d'aide au pilotage, afin de voir dans quelle mesure une adresse serait créée pour chaque liste et leur indiquer la marche à suivre pour pouvoir administrer très rapidement un accès à une liste. Cette liste sera une liste miroir de la liste étudiante aujourd'hui. Chaque étudiant gardera la possibilité de se désabonner à tout moment, conformément aux principes du RGPD. C'était une réunion courte mais efficace, répondant ainsi à la demande des étudiants.

- Il s'agit du dernier Conseil d'Administration pour notre collègue agent comptable Yves SALASC. Le Président avait déjà eu l'occasion de louer le travail qu'il a fait pour l'Université durant toutes ces années. Il lui renouvelle ses félicitations et toute sa reconnaissance pour son dévouement et son engagement. Le poste d'agent comptable est un poste clé dans une Université. Lorsque le travail est bien fait et l'équipe bien menée, cela permet d'avoir des résultats financiers. Et même si la période est plutôt difficile, la gestion est tout à fait remarquable. Il lui souhaite une bonne continuation dans ses futures activités.

(Applaudissements)

I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 mai 2023

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 26 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 mai 2023.

II. Recherche

Des documents ont été mis à la disposition des administrateurs.

1. Compte-rendu du Conseil Scientifique

B. BOUCHARD-DENIZE indique qu'il s'agit ici d'un récapitulatif des décisions prises récemment par le Conseil Scientifique (CS) et l'activité des Laboratoires. Il terminera avec la ventilation du Bonus Qualité Recherche.

Vie des centres de recherche

Depuis le 1er janvier 2023, Gwenaëlle Nogatchewsky et Eva Delacroix ont pris la direction de DRM, en remplacement de Valérie Guillard. Mathieu Lewin a pris la direction du Laboratoire CEREMADE. Jérôme Lang relaiera Daniela Grigori, au 1er janvier 2024. Et puis, un Directeur adjoint et une Directrice adjointe de l'IRISSO ont été nommés, Marlène Benquet côté CNRS et Nicolas Fortane côté INRAE. Eric Agrikoliansky prendra la direction du LEDA à partir du 1er janvier 2024, sous réserve de l'accord des tutelles. Concernant les programmes doctoraux, Anne Épaulard a repris celui d'Économie ; Élise Penalva-Icher celui de Sciences sociales ; Madalina Olteanu celui de Mathématiques. Au niveau des membres du CS, Sabrina Buti a rejoint le CS dans le Collège 1, Yannick Le Pen dans le Collège 2 et Benjamin Negrevergne dans le Collège 3. Cela est lié à des mouvements de collègues maîtres de conférences ayant obtenu des postes de PR. Concernant le Comité Ethique de la recherche (CER), un énorme travail, mené notamment par Françoise Forges, a permis que le CER soit reconnu comme IRD par les Etats-Unis. C'est un pas très important car de très nombreuses revues, notamment nord-américaines, demandent une certification éthique au moment de la publication des travaux. L'Université aura donc la capacité de délivrer des certificats éthiques pour les revues américaines les plus prestigieuses. C'est une grande réussite. En revanche, cela a demandé une

modification du périmètre du CER en termes de membres. Il était notamment nécessaire d'avoir un membre interne non-enseignant-chercheur. La candidate était toute trouvée : Alessandra Pili, de la protection des données et de la conformité au RGPD ; et Olivier Germain, Professeur à l'Université du Québec, en qualité de membre externe. Par rapport au dispositif de chercheurs associés, il y a eu 2 nominations récentes, dont celle d'Ali Ozkes au LAMSADE. Ce statut de chercheur associé sert notamment à accompagner des collègues, pas nécessairement de Dauphine, ayant une activité proche de l'un des Laboratoires, mais pas d'activité correspondant exactement à ce qu'ils font dans leur propre Laboratoire. C'est le cas de ce collègue, qui travaille avec Stéphane Airiau et Jérôme Lang. Maria J. Esteban est devenue Émérite au CNRS, ainsi que chercheuse associée au CEMERADE. Clémence Thebaut, qui accompagne l'Économie de la santé du LEDA, a renouvelé son association. Le point important est l'ouverture d'un nouvel outil de démarche en ligne. Un énorme travail a été fait par la DSR, Alessandra Pili et Françoise Forges, avec l'aide des autres services de Dauphine, afin de mettre en place un guichet unique sur les projets de recherche permettant de concentrer à la fois les aspects de gestion de données, de certificat éthique, et de contractualisation. Plutôt que d'avoir 3 guichets différents, à la DPO, au CER et à la DSR, un guichet unique a été créé, dans lequel chacun pourra faire une demande *via* un formulaire, afin que les dossiers soient traités dans leur globalité. S'il n'y a pas de contractualisation, la DSR n'aura rien à faire ; s'il n'y a pas de question de gestion des données, la DPO n'aura rien à faire ; s'il n'y a pas de demande de certificat éthique, le CER n'aura rien à faire. Mais cela permet de centraliser lorsque les 3 sont concernés. Un formulaire sera bientôt mis en ligne. C'est extrêmement précieux en termes de simplification. Évidemment, il y aura une communication sur ce formulaire en ligne, afin que tout le monde puisse se l'approprier. Concernant les rapports HCERES, tous les rapports d'autoévaluation des Laboratoires sont passés en CS. Le CS a donné son approbation pour la signature des principes de déclaration de DORA, à savoir évaluer les qualités intrinsèques de la recherche plutôt que de faire simplement de la volumétrie, en s'intéressant également aux données, aux logiciels ou aux codes. Cela n'a pas été très difficile pour le CS d'accéder à cette demande de signature car ce sont des pratiques déjà en cours à Dauphine.

Soutenances de Doctorat et d'HDR

Il y a eu 68 soutenances de thèse en 2022 contre 50 en 2021. Un énorme travail a été fait par l'École doctorale au moment de son autoévaluation par la DSR. Concernant les HDR, l'Université revient également à un rythme classique de soutenances. Pour les Éméritats, un nouveau décret en octobre 2021 a refondé le statut d'Émérite. Il y aura un contrat avec les Émérites, qui auront un statut de partenaire bénévole. Et puis, il est possible maintenant de donner l'Éméritat pour 5 ans au plus, renouvelables 2 fois. Le CS a choisi d'autoriser le nombre de renouvellements maximum, en remettant le compteur à zéro pour ceux qui étaient déjà Émérites. Avant, seuls les maîtres de conférences, qui avaient l'HDR, pouvaient être Émérites. Maintenant, le texte autorise les maîtres de conférences non HDR à devenir Émérites et, là aussi, le CS a donné un avis favorable de manière à impliquer le plus grand nombre possible à partir du moment où il y a un minimum d'activité d'encadrement ou de recherche. Autre point important, un Émérite oublie complètement quand son Éméritat arrive à terme. Maintenant, avec les nouveaux systèmes, il reçoit une alerte disant que tous ses comptes vont être effacés et qu'il va perdre son courriel. À partir de maintenant, plutôt que de renouveler les Éméritats ou de les nommer au fil de l'eau, il y aura 2 campagnes dans l'année. L'une est en cours actuellement et l'autre se tiendra en janvier afin de rattraper ceux qui n'auraient pas eu dans la première. La DSR regardera qui arrive à la retraite et contactera ces personnes directement pour leur demander si elles veulent être Émérites, mais également surveiller ceux pour lesquels l'Éméritat arrive à son terme dans la période à venir, afin de les contacter directement, en leur demandant le renouvellement ou pas.

L'École doctorale

La présentation indique un certain nombre d'éléments votés au CS, comme les candidatures au prix solennel de la Chancellerie, un bilan sur les effectifs de l'École doctorale, la ventilation entre femmes et hommes, Dauphine et Mines dans l'École doctorale SDOSE ou la ventilation par type de financement, avec un très grand nombre de CIFRE. Concernant les abandons, il y en a eu 15 en 2022-2023, notamment 4 contrats doctoraux et 5 CIFRE. Les contrats doctoraux sont une perte directe pour l'Université. Les CIFRE aussi, mais c'est aussi un problème de partenaires industriels. C'est une réelle difficulté à laquelle il faut faire face. Il faut également que les PG travaillent main dans la main avec les Programmes doctoraux. Avec les réformes du règlement intérieur, le centre de gravité est même mis, en termes d'animation, sur la partie Programmes doctoraux, du côté des Schools. C'est essentiel. Elles ont des budgets sans commune mesure avec ces Programmes doctoraux. Globalement, cela fonctionne bien. Beaucoup de choses sont faites, il y a eu un vrai apport par rapport à il y a 3 ou 4 ans. Il faut continuer et qu'un binôme fonctionne.

Le soutien à la recherche

La mise en œuvre du dispositif d'intéressement est liée aux Chaires. Lorsque certains des collègues reçoivent des compléments de rémunération, 50 % va au collègue, 50 % va à Dauphine en général ; et dans les 50 % qui vont à Dauphine, 60 % vont aux Laboratoires et 40 % vont en « central ». Cette enveloppe est ventilée par le CS. Ce système est bien car il bénéficie à tout le monde. Sur un peu plus de 195 000 € bruts versés en rémunérations complémentaires, environ 85 000 € sont arrivés à la ventilation du CS et servent à réinjecter des moyens dans la recherche dauphinoise dans son ensemble. L'année dernière a déjà été créé un fonds de soutien émanant d'un autre dispositif lié aux contrats de recherche. Ce fonds était relativement bien doté, afin de venir en aide à la mise en place de projets européens – ERC ou projets collaboratifs. Il a été décidé de fusionner cette enveloppe avec l'intéressement, afin de dynamiser un peu plus l'activité et, notamment, de lancer un appel d'offres pour jeunes chercheurs, concernant des maîtres de conférences ou CR qui sont dans l'établissement depuis moins de 5 ans et pouvant bénéficier d'un coup de pouce en termes de budget de recherche. Il existe également un soutien décidé pour les non-lauréats de l'ANR ou de l'ERC. L'ANR est pour ceux qui ont passé le premier tour, se voyant attribuer jusqu'à 5 000 € pour redéposer, mais aussi pour commencer à faire vivre leur projet. Il y a un aspect soutien et un aspect récompense *a posteriori* afin d'encourager les gens à déposer des dossiers. Pour les ERC, le montant est plus important,

pour les personnes allant jusqu'à l'oral de l'ERC mais qui finalement ne sont pas éligibles ; ils peuvent obtenir jusqu'à 15 000 € pour commencer leurs travaux de recherche. Ce dispositif est reconduit pour l'année prochaine, avec des enveloppes, calibrées par la DSR, de 20 000 € sur la partie soutien et de 50 000 € pour l'AAP jeune chercheur. Sur le soutien *a posteriori*, il n'y a qu'un seul projet lauréat cette année, une ANR. Il était assez difficile de juger par rapport aux éléments demandés. Il sera donc nécessaire de revoir la copie pour l'année prochaine. Sur cette demande, la poire a été coupée en deux, en octroyant 2 500 € sur les 5 000 € maximum. Concernant l'appel à projets jeune chercheur, 12 dossiers ont été reçus. Tous ont reçu une aide. Au total, l'enveloppe dépensée est de presque 38 000 €. Un énorme travail a été mené afin d'analyser les dossiers, de voir ce qui était du « business as usual » et qui n'entraîne pas tout à fait dans les cases, ce qui était un peu plus original. L'idée de cet appel est que les collègues proposent des choses, aidant vraiment à se porter à l'international. Typiquement, en Sciences sociales, cela peut être du copy editing, de la traduction ou du terrain. Et il y en a pour toutes les disciplines. Du point de vue des Chaires, trois Chaires sont en construction plus ou moins avancée. La Chaire « Entreprises familiales », portée par Edith Ginglinger et Farid Toubal. Cette Chaire est en cours de signature, avec la BNP pour mécène important, ainsi que des entreprises familiales.

L'IdR « Sobriété et justice sociale » est encore en construction, portée par Valérie Guillard. Elle devrait être signée d'ici à septembre, avec une association, l'Agence du Don en Nature (ADN), association qui récupère des invendus et les revend à des associations caritatives. Et puis, peut-être, avec l'ADEME. Une autre initiative de recherche, « Femmes et finances », portée par Céline Bessière, Marie-Aude Laguna et Elyès Jouini, avec BNP Paribas. L'intérêt est qu'il sera possible d'utiliser le terrain de la BNP pour effectuer les recherches. C'est assez exceptionnel d'avoir accès à ce genre de données. Dans le Comité des Chaires, il y a la Chaire Fintech, portée par Hervé Alexandre. Elle devait s'arrêter, mais finalement, cela va peut-être repartir.

Les événements marquants

Élise Huillery a été nommée au grade de Chevalier de l'Ordre national du mérite. Virginie Do a obtenu le prix du meilleur poster. La dotation scientifique a été obtenue par le CR2D. Le projet OSMOSE a été récompensé par le trophée des Étoiles de l'Europe. C'est une très belle réussite des collègues Jan-Horst Keppler et Patrice Geoffron. Deux prix de thèse Jacques Neveu de la SMAI-MAS ont été attribués pour l'année 2022, pour leurs travaux en probabilités ou statistique, à deux jeunes docteurs du CEREMADE, Jeanne Boursier et Ivailo Hartarsky. Une nouvelle récompense pour Laurent Cohen et Raphaël Grosnot. Maria J. Esteban a été élue membre honoraire de l'International Science Council, qui fusionne les deux sociétés savantes, l'une plutôt sciences dures, l'autre plutôt SHS. C'est une sorte de think tank sur la recherche. Concernant la Cérémonie des Docteurs PSL 2022, la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (FNEGE) distingue les meilleures publications en management. En 2023, 10 ouvrages parmi les 60 labellisés ont été écrits par des autrices et auteurs de l'université. Idriss Mazari et Domènec Ruiz-Balet ont reçu le prix du meilleur article. Il y a aussi un appel à projets de PSL, appelé le Starting Grant. Il s'agit d'un projet extrêmement compétitif, qui s'appelait auparavant Jeunes Équipes, puis PSL Follows. Tout le monde a dû recevoir les résultats, reçus la semaine dernière. Cette année, Idriss Mazari a remporté le prix, soit 150 000 € de budget de recherche. Il y a 5 lauréats au niveau de PSL. Les évaluations ont été toutes excellentes et de très bon niveau. Yohan Renard a obtenu la mention spéciale du Prix de thèse de l'Association française de science économique pour sa thèse réalisée au sein du LEDA. Depuis 2020, l'Université est labellisée HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) et met en œuvre un plan d'action dédié à l'amélioration de la stratégie RH et des conditions d'activités pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. Pour donner suite à l'évaluation interne réalisée en octobre 2022, la Commission Européenne a rendu un avis très favorable sur la politique menée par Dauphine.

S. AIRIAU indique qu'il serait bien d'avoir des moyens pour aider les doctorants à faire des séjours dans d'autres laboratoires, par exemple à l'étranger. Apparemment, il est assez compliqué de trouver des financements pour cela, car les laboratoires gardent les budgets pour financer des conférences, par exemple. Or, parfois, il serait intéressant de les envoyer travailler 2 ou 3 mois avec des collègues dans des laboratoires à l'étranger. S'il y avait des reliquats ou des bourses de mobilité pour des étudiants en thèse, il pense que ce serait bénéfique pour la communauté.

B. BOUCHARD-DENIZE répond que les Programmes Gradués pourraient s'emparer aussi de cela. Il peut effectivement y avoir des reliquats. D'ailleurs, il y avait un reliquat cette année par rapport au fonds sur l'appel à projets et il a été décidé de créer un contrat doctoral bi-disciplinaire. Cela est donc possible. Cela mérite réflexion et pourquoi pas faire un appel, en s'y prenant tôt.

2. Attribution du Bonus Qualité Recherche (BQR) - Campagne 2023

B. BOUCHARD-DENIZE rappelle la réforme votée en 2021, entrée en application complète en 2023. La réforme du BQR a d'abord consisté en un constat : les enveloppes données aux laboratoires étaient en fait reportées d'année en année, sans qu'il y ait vraiment de réflexion sur les montants donnés. Les modifications étaient très à la marge. Il fallait donc s'attribuer des indicateurs un peu plus objectivés afin d'allouer ces fonds. Il y a 3 actions : l'action 1 concerne le soutien à une production scientifique de très haut niveau à l'international, l'action 2 est un soutien aux manifestations scientifiques et l'action 3, très rarement mobilisée, concerne des projets pluridisciplinaires. Pour l'action 1, le travail s'effectue désormais avec des scores afin d'objectiver les choses, en regardant le nombre de publiants dans un Laboratoire sur les 3 dernières années avec un bonus pour ceux qui sont publiés en plus à l'international. Un deuxième score est lié à une cible de publications mise en place par les laboratoires eux-mêmes. Enfin, le troisième score est beaucoup plus délicat à appliquer, puisqu'il s'agit d'une note sur la politique effective des laboratoires. Le premier score compte pour 80 % ; le second pour 15 % ; et la note pour 5 %. Cette dernière est très symbolique, mais cela permet de voir un peu ce qu'il se passe. C'est la première année que cela a été mis

en place. Pour l'action 2 et 3, il sera attribué pour chaque année une enveloppe de 15 000 € maximum et 2 000 € par demande au maximum, sachant que les demandes peuvent se faire sur 2 ans. Il y a beaucoup de demandes, plus que les années précédentes. Les sommes allouées ne sont donc pas nécessairement très élevées. La logique de faire une demande un an à l'avance se justifie pour engager l'Université au moment de la construction d'un événement.

D. GALLOIS-COCHET demande quel est le comparatif entre la proposition 2023 pour l'action 1 et l'année n-1, au vu du système de plafonnement. Par rapport aux notes, il serait intéressant de voir comment ils se situent par rapport à l'année n-1, ne serait-ce que pour voir dans quel sens cela évolue.

B. BOUCHARD-DENIZE répond que le CR2D est monté de manière conséquente. Il se demande s'ils n'ont pas été plafonnés, car ils partaient de peu. Cela est à peu près conforme pour les autres, sans de réels écarts.

A M. CARRE-TALLON qui demande quelle est la différence entre l'action 2 et l'action 3, B. BOUCHARD-DENIZE répond que l'action 2 est le soutien à des manifestations, alors que l'action 3 est le soutien à des projets pluridisciplinaires. Cela peut être une collaboration ou une manifestation pluridisciplinaire.

A. SZTULMAN indique qu'il est vraiment très satisfaisant d'avoir cette présentation régulière sur le CS. Sur les Programmes Gradués, il y a des réunions d'information, mais ce serait très intéressant d'avoir une même vision annuelle de ces programmes, de leur évolution et de leur utilisation pour le Conseil d'Administration qui réfléchit beaucoup, au-delà des Programmes Gradués, à la réforme des Écoles. Il s'agit de bien comprendre s'il y a des orientations différentes d'une année sur l'autre, comment ont été mobilisés les moyens financiers ou ce qui est utilisé pour former à la recherche l'ensemble de nos étudiants.

B. BOUCHARD-DENIZE répond qu'un travail d'évaluation sera mené l'année prochaine par PSL. Il pense que ce sera l'occasion de faire un point au Conseil d'Administration, puisque les porteurs vont préparer une évaluation. Ce qui est compliqué, c'est la dynamique des Programmes Gradués, parce qu'il y a l'utilisation des fonds SFRI, mais aussi d'autres choses. Ce n'est donc pas si simple. Mais c'est une très bonne idée.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour et 4 abstentions, l'attribution du Bonus Qualité Recherche (BQR) – Campagne 2023.

III. Charte des voyages d'étude MSO

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

F. PELTRAULT indique que le document présenté a été mis en place en 2019 et a évolué au fil du temps. Il va indiquer la modification de cette charte, adoptée en Conseil MSO le 30 mai et en CFVE le 13 juin dernier. Les voyages d'étude sont un moment important dans les formations de MSO. Les candidats à l'entrée dans les Masters savent que des voyages d'étude sont organisés. Ils les préparent une fois admis au sein de leur promotion. Et puis, ils en parlent souvent des années après, lorsqu'ils se rencontrent entre Alumni. C'est donc vraiment un moment fort dans la vie des formations MSO. La charte des voyages d'étude vise à établir un cadre permettant aux formations de préparer ces voyages et de guider les membres du Conseil MSO lorsqu'il s'agit d'approuver ces voyages d'étude, approuvés par le Conseil MSO en formation plénière. La charte a évolué cette année, dans la mesure où les membres du Conseil ressentaient parfois un inconfort au moment de voter une vingtaine de voyages, comme cela arrive parfois au mois de novembre ou d'octobre. L'abondance de voyages, de destinations lointaines donnait aux membres du Conseil l'impression d'émettre beaucoup de CO2. Certains d'entre eux étaient mal à l'aise avec l'idée d'approuver ou non. Surtout, il n'y avait pas toujours une forte cohérence dans les décisions, puisqu'il y avait 2, 3, 4 voyages, et parfois 20. Il fallait donc un cadre pour intégrer l'impact des voyages sur l'environnement, d'où cette nouvelle charte. Il y a de multiples raisons pour lesquelles ces voyages d'étude ont une valeur ajoutée importante pour les diplômés. Ils ont d'abord une vocation pédagogique. Ce qui est au centre de l'immense majorité des voyages est le lien existant entre le voyage et l'objet du Master. Ces voyages vont apporter quelque chose, en enrichissant les cours de la formation. Il y a aussi une dimension internationale à ces voyages. Le fait d'aller visiter des entreprises, de rencontrer des équipes à l'étranger contribue à façonner l'ambition des étudiants. Certains, qui n'envisageaient pas forcément une carrière internationale, se disent qu'il s'agit d'une possible opportunité. Cela permet aussi de rencontrer les anciens d'étudiants de la formation ou plus généralement de Dauphine, de prendre contact avec les Chapters Alumni et, ainsi, de développer cette cohésion au sein de la communauté. La cohésion existe aussi au sein du groupe. Préparer un voyage d'étude façonne les liens et permet de se projeter. Quelques chiffres pour illustrer les voyages d'étude de 2018-2019, avant la période Covid. Il y a eu 42 voyages d'étude, 1 439 participants. 71 % des voyages ont eu lieu en avion ; 63 % en Europe ; 27 % en Asie, notamment en Inde, en Corée du Sud et en Chine. Le coût total était de 990 000 €. Le volet émission de CO2 est important. Même s'il n'était pas renseigné en 2019 dans les dossiers des voyages d'étude, cela représente 872 tonnes de CO2 émis, soit 600 kilos par personne. Ce n'est pas un calcul lié au voyage de cette année universitaire, mais l'Université avait établi un bilan carbone pour l'année 2018, bilan qui avait mis en évidence le fait que les voyages d'étude MSO représentaient 18 % des émissions de CO2 de Dauphine, ce qui est quand même important. Il pense que cela a choqué beaucoup de membres du Conseil MSO, de collègues, d'étudiants, qui ont pris conscience de l'impact de ces voyages d'étude sur les émissions de CO2 de l'Université. Encadrer ainsi les voyages d'étude par une charte permettra de rappeler l'objectif des voyages d'étude, qui sont d'abord à vocation pédagogique, tout en établissant des règles de bonne conduite. La charte de 2019 a été modifiée légèrement en 2022, en y ajoutant un préambule selon lequel les voyages d'étude devaient être conformes à la politique voyage de l'Université, que le Conseil d'Administration a votée l'année dernière. L'une des dispositions de cette politique était de dire

qu'un voyage pouvait se faire en avion dès lors que le trajet en train était supérieur à 4 heures. Ensuite, il y a un processus de validation des voyages d'étude, avant même la nouvelle charte qui vient d'être approuvée. Il est demandé aux formations de déposer un dossier, sur la base duquel les membres du Conseil MSO se prononcent. Le dossier comporte plusieurs pièces, à savoir une présentation synthétique du voyage et les motivations pour la destination choisie. Il est présenté un budget prévisionnel, ainsi que le programme du précédent voyage effectué, ce qui permet d'attester le contenu du voyage de l'année passée et laisse présager le voyage de l'année d'après. En 2022-2023, avec cette période post-Covid, les voyages, hors Europe à l'Amérique du Nord et au pourtour méditerranéen, étaient limités. Ils sont bien repartis : 52 voyages, soit environ un quart de plus qu'en 2018-2019 ; 1 770 participants, soit 19 % en plus. 40 % en avion, contre 71 % en 2018-2019, donc moins d'avion alors qu'il y a plus de voyages. Et 87 % en Europe, car une petite contrainte pesait sur les voyages notamment en Asie. Le coût total est à peu près équivalent : 1 M€. Le coût est relativement stable parce que la Direction financière et la Gouvernance veillent à ce que les budgets de fonctionnement des formations n'explorent pas au cours des années, quand bien même elles auraient des recettes supplémentaires. D'une année sur l'autre, les budgets des formations sont presque les mêmes. En termes d'émissions de CO₂, il y a une grande différence : celles-ci ont baissé de 60 % par rapport à 2018-2019, car il y a eu moins de voyages en avion. Le bilan d'émission de CO₂ par personne est de 200 kilos au lieu de 600, soit une division par 3. Toutes choses égales par ailleurs, les émissions de CO₂ induites par les voyages MSO ne représenteraient « plus que » 8 % de celles de l'Université Paris Dauphine - PSL. Ainsi, une grande partie du chemin a été faite. La charte des voyages d'étude, modifiée cette année, est le résultat de 3 réunions d'un groupe de travail réunissant des membres du Conseil MSO, des étudiants, des Collèges A et B, et des BIATSS. C'est donc un travail collectif. L'Union Européenne et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) poussent à prendre en compte les émissions de CO₂ dans les activités. Le plan climat que le MESR va mettre en place incitera à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 2 % par an. L'Université s'est elle-même dotée du Conseil de Responsabilité Sociale, qui aborde ces questions, laquelle a obtenu le label « développement durable et responsabilité sociale » jusqu'en 2024. Un bilan sera bientôt fait pour le réobtenir. Dans les formations aussi, il y a une prise de conscience, sans doute liée au fait que les étudiants ont maintenant des cours obligatoires sur l'environnement, en L1 et L2. Ils sont donc extrêmement sensibilisés à ce sujet. Ce sont ces étudiants qui seront bientôt accueillis en Master. La nouvelle charte présente plusieurs volets :

- Le premier a été d'intégrer un outil pour maîtriser l'émission de CO₂. Arnaud Mias et Stéphanie Monjon étaient venus présenter en Conseil MSO le plan climat et le fait que Dauphine allait devoir mettre en place un schéma directeur. Cela a sans doute aussi marqué les membres du Conseil, qui se sont dit que ce serait peut-être bien de prendre les devants et d'introduire déjà un tel outil dans la nouvelle charte.

- Le deuxième a été de se donner des objectifs d'émissions de CO₂ pour l'année 2023 2024 et d'introduire une baisse de 5 % par an, en dédiant quand même un quota aux voyages hors Europe, sans pour autant interdire les voyages lointains.

- Le troisième était de sensibiliser les étudiants et les formations et de vérifier l'adhésion des étudiants à un voyage d'étude en avion. Le choix de la destination doit se faire en connaissance de cause. Une communication sera donc menée auprès des étudiants, afin de leur demander d'utiliser le même simulateur laboratoire 1.5, dont la formule est connue, et avec lequel on peut savoir pourquoi il y a un tel résultat. Il est mieux d'avoir un simulateur, plutôt que d'utiliser les estimations des compagnies aériennes. Les étudiants, participant aux voyages, devront déclarer leur adhésion ou leur opposition à un voyage en avion. Une fois que le voyage aura été choisi par les formations, un formulaire sera adressé aux étudiants avec une seule question afin de vérifier leur adhésion. L'objectif est d'obtenir un taux d'adhésion d'au moins 75 %, lequel sera fourni aux membres du Conseil MSO.

- Le quatrième concerne le processus de validation des voyages en Europe, avec peu de changements. Le Département MSO va juste faire ce sondage pour avoir une estimation du taux d'adhésion. Pour les voyages hors Europe, les formations qui souhaitent faire un voyage lointain, devront le déclarer très tôt dans l'année, 15 jours avant le Conseil du mois d'octobre, donc fin septembre, avec une présentation d'une ou deux pages. Le Conseil MSO pourra alors choisir, parmi les projets, les voyages hors Europe, compte tenu du quota alloué. Cela permettra d'éviter que les émissions de CO₂ explosent. Pour le reste, il est espéré que les formations prendront le train de plus en plus souvent afin de reproduire *a minima* les pratiques de l'année précédente. Au cas où les formations ne seront pas retenues pour un voyage lointain, elles auront le temps de préparer un autre voyage en Europe en avion, si elles le souhaitent.

B. OXIBAR souligne l'importance de l'information des assistantes de formation, car notre assistante, récemment recrutée, n'était pas informée des différentes échéances. Il y a une perte d'opportunité pour le CCA. C'est bien de communiquer précisément ces calendriers, y compris pour les formations en décalé sur les voyages d'étude.

F. PELTRAUULT répond que le voyage d'étude de CCA a été mis à l'ordre du jour du Conseil de mercredi. Une plage de 2 heures consacrée au point, avec un vote d'une réforme de la structuration des Départements, et il y aura une demi-heure en plus qui permettra de voter le voyage.

B. OXIBAR demande si, en temps normal, il serait possible de prévoir d'inclure les formations décalées avec un calendrier spécifique.

F. PELTRAUULT répond que les voyages d'étude sont votés au fil de l'eau en septembre, octobre et novembre. Simplement, pour les voyages lointains, il est souhaitable de le prévoir assez tôt afin de permettre aux formations de se projeter, mais pas non plus trop tôt, car il faut quand même laisser un peu de temps aux formations non décalées de se préparer. C'est la raison pour laquelle, ce sera présenté au Conseil du mois d'octobre. Mais les voyages en Europe, les voyages en train, comme c'est le cas de CCA, peuvent être votés tout au long de l'année. Il n'y a pas de modification du processus.

A. M. CARRE-TALLON qui demande s'il faut préparer un dossier au cas où cela est retenu au Conseil d'octobre, F. PELTRAULT répond par l'affirmative. Les formations, souhaitant faire un voyage lointain, pourront fournir leur déclaration d'intention, mais aussi le dossier complet, pour avoir l'approbation immédiate. Sinon, cela décale effectivement à novembre, avec budgétairement une zone compliquée.

A. SZTULMAN pense que ces progrès vont beaucoup aider les responsables de formation à accompagner les étudiants vers des voyages d'étude plus en accord avec la politique générale de l'Université sur ces questions environnementales. Elle a trois remarques :

- Premièrement, concernant l'organisation : chaque année, les étudiants font deux dossiers pour les voyages d'étude, un pour la demande de subvention auprès du CFVE, un autre auprès du Département MSO. Les demandes ne sont pas exactement les mêmes. Elle pense que le dossier pour le Département MSO est le plus « exigeant ». Il serait souhaitable que ce soit le même dossier demandé aux étudiants dans les deux instances, car cette préparation en deux temps est un peu inutile. Ils sont étonnés d'avoir à faire ces deux dossiers qui n'ont pas le même format. Si cela pouvait avancer, cela les aiderait ;

- Deuxièmement, elle comprend très bien l'idée de demander aux étudiants s'ils adhèrent à un voyage en avion, d'autant plus pour la question des voyages hors Europe, afin de s'assurer qu'il y a un fort appui de l'ensemble de la promotion. Mais elle se demande quels seront les critères pour retenir ou pas un voyage, et comment informer à ce sujet les étudiants qui préparent les dossiers avec les responsables. Des éléments spécifiques doivent-ils être demandés pour les voyages hors Europe par rapport aux voyages en Europe ? Dans le Master qu'elle codirige, de plus en plus souvent, les étudiants ne veulent pas prendre l'avion ;

- Troisièmement, elle demande si le simulateur sera à disposition des étudiants et s'il est facile d'usage.

F. PELTRAULT répond que pour les voyages hors Europe, les voyages lointains, les membres du Conseil essaieront d'évaluer la pertinence et de mesurer l'implication du voyage. Ensuite, ils évalueront l'ensemble des voyages proposés en faisant des choix et en tenant compte du quota. Il y aura peut-être ensuite des arbitrages un peu difficiles à expliquer. Il s'agit de la première année, le processus pourra évoluer et tenir compte de ce qui aura été fait pour l'améliorer. Pour ce qui est des dossiers, ce point a été mentionné en Conseil MSO et au CFVE. Il a été proposé d'instruire cela avec la DFVE, d'harmoniser le dossier pour que ce soit le même. Le simulateur, quant à lui, est un très bon outil. Il est possible de faire des voyages avec étape et est très facile à utiliser. Cela est indiqué sur la charte. Il distingue, par exemple, les émissions de CO2 sans traînées ou avec traînées.

A. SZTULMAN qui demande si la politique des voyages d'étude sera une compétence de la Fédération MSO, E. M. MOUHOUD répond par l'affirmative.

F. PELTRAULT indique que la charte ne fait pas référence à la Fédération MSO. L'objectif était de dissocier les deux sujets.

A. SZTULMAN qui indique que pour traiter toutes les formations sur ces questions de quota global, il faut forcément centraliser, F. PELTRAULT répond par l'affirmative.

A l'arrivée de Madame Emmanuelle DUBRANA, Secrétaire générale adjointe à la Chancellerie, le Président propose d'aborder en point suivant la demande du Rectorat (point VII de l'ordre du jour) avant d'aborder le point IV.

VII. Questions administratives et financières

- Demande du Rectorat – Vente de l'ensemble immobilier sis XXXXX, Paris 6^{ème}
Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

E. DUBRANA se présente en qualité de Secrétaire générale adjointe auprès de la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la Région académique Ile-de-France, mais aussi Secrétaire générale adjointe de la Chancellerie des Universités de Paris et d'Ile-de-France, et c'est à ce titre qu'elle se présente aujourd'hui. En effet, la Chancellerie gère le patrimoine indivis des Universités de Paris. Il s'agit de présenter ici la vente d'un ensemble immobilier sis XXXXX, appartenant d'une part à Sorbonne Université et d'autre part à l'indivision, dont l'Université PSL fait partie. C'est un ensemble immobilier d'un peu plus de 1 700 m², assez hétérogène dans sa composition. La Chancellerie, qui représente l'indivision, agit à hauteur d'environ 49 % de la propriété. C'est sur cette partie-là que la délibération porte. Ce bâtiment qui a été mixte, logements et tertiaire, était dernièrement utilisé par l'EHESS avant que l'établissement rejoigne le campus de Condorcet. Il est aujourd'hui vacant. Il est ancien et atteint de certaines pathologies classiques des bâtiments anciens : manque de conformité du point de vue de la sécurité incendie et de l'accessibilité ; état plutôt vétuste. Par ailleurs, au règlement d'urbanisme, il est pastillé d'une servitude de construction de logement social. Donc, en cas de projet de restructuration, il a vocation à devenir des logements sociaux conventionnés, avec tous types de destination dans la mesure où il est conventionné. Fort de ce diagnostic, il a été décidé déjà par le passé de mettre en vente ce bien. Des délibérations ont été prises en faveur de cette vente. La Chancellerie et Sorbonne Université, pour sa quote-part en propre, ont agi de concert pour désigner un opérateur acquéreur de cet ensemble immobilier. Spontanément, un premier opérateur s'est présenté, une foncière créée par Action Logement, dans l'environnement de la sphère du logement aidé ou pour les salariés, assorti d'un partenariat avec un bailleur ; et le CROUS pour y faire du logement social étudiant. Face à cette candidature spontanée, nous avons été fortement encouragés à élargir la consultation. Un appel à manifestations d'intérêt a donc été lancé et s'est clôturé en février 2023. Il a confirmé que la meilleure proposition restait celle de cette foncière, avec un bailleur

social pour y faire du logement social, pour un prix d'acquisition de 10 M€, et conformément au règlement d'urbanisme, sans condition suspensive, ni même, d'ailleurs, de condition d'obtention du permis de construire. Il s'agit donc d'une offre ferme. Cette offre a été présentée au Conseil d'Administration de la Chancellerie, avec les représentants de l'indivision, et a été approuvée. Et, comme il est de coutume, cette décision est présentée dans tous les Conseils d'Administration des Universités faisant partie de l'indivision. C'est l'objet de la présentation d'aujourd'hui, soumise à l'approbation du Conseil.

A S. DUIZABO qui demande ce qu'ont voté les autres Universités, E. DUBRANA répond que presque toutes ont déjà voté favorablement.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour et 1 abstention, la demande du Rectorat relative à la vente de l'ensemble immobilier sis XXXXX, Paris 6ème, à savoir :

- Autoriser la vente de l'immeuble sis XXXXX, Paris 6ème, au profit de la Foncière de Transformation Immobilière, pour un prix total de dix millions d'euros (10 000 000,00 €), hors taxes, hors droits ;

- Approuver la répartition du prix de vente à hauteur de 49% pour la Chancellerie des universités de Paris, et de 51% pour Sorbonne Université ;

- Donner pouvoir au recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, en qualité de représentant de la Chancellerie des Universités de Paris, de convenir des modalités des contrats, de signer tous actes et pièces nécessaires et notamment la promesse de vente, la vente, la constatation de la désaffectation, les constitutions de servitudes, les actes permettant la publication préalable au fichier immobilier des transferts de propriété intervenus entre universités de l'indivision et de percevoir la partie du prix de vente revenant à l'indivision des Universités de Paris ;

- S'acquitter auprès de l'office notarial « Victoires Notaires Associés » d'un montant de 2 143,54 €, représentant les frais à la charge de l'Université Paris Dauphine – PSL pour l'acte de publication du transfert de l'immeuble sis XXXXX, Paris 6ème, conformément au décompte des frais reçu par courrier en date du 22 mai 2023.

IV. Présentation des résultats de l'enquête d'insertion professionnelle

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

A. PICARD présente les résultats de l'enquête d'insertion professionnelle des diplômés de M2 de cette année. Les données sont concentrées sur une présentation globale au niveau de Dauphine. Des présentations seront également disponibles au niveau de la mention et du parcours, mises à disposition de tous les responsables. C'est la quatrième année que l'Université participe à l'enquête professionnelle de la Conférence des Grandes Écoles (CGE). Cette année, l'enquête s'est portée sur 6 843 diplômés des 3 dernières promotions. Il y a eu un peu plus de 3 500 réponses exploitables, soit un taux de réponse pour la dernière promotion de 63,6 % contre 66 % l'an dernier. La CGE est à 65 %. L'enquête a été envoyée début janvier et s'est étalée jusqu'à mi-mai environ. L'indicateur le plus marquant est le taux net d'emploi : 89,1 % pour la dernière promotion, contre 90,4 % en 2021. La CGE est à 90,5 %. Le taux net d'emploi représente les diplômés qui se déclarent en activité divisés par ceux qui sont en activité et ceux qui recherchent un emploi. Sont exclus de cet indicateur les diplômés qui poursuivent leurs études, qui sont en thèse ou dans d'autres situations. Quasiment 75 % des diplômés de la dernière promotion sont en emploi ; 9 % sont en recherche d'emploi ; 3 % sont en thèse ; 10 % sont en poursuite d'études ; 3 % sont dans d'autres situations, la plupart étant en stage. Les jeunes diplômés sont majoritairement en CDI, 74 % pour la promotion 2022, contre 72,9 % l'année dernière. C'est assez stable ; nettement en-dessous de la moyenne de la CGE qui est à 85 %, comme les années précédentes. Concernant les indicateurs sur la vitesse d'insertion, et pour la dernière promotion, 88,7 % des diplômés ont trouvé leur emploi en moins de 2 mois ; 72 % ont trouvé avant l'obtention de leur diplôme ; la durée moyenne de recherche d'emploi étant de 2 semaines. Sur la dernière promotion, 89 % ont trouvé en moins de 2 mois, avec une durée moyenne de recherche de 2 semaines. Ce sont sensiblement les mêmes résultats que l'année précédente. Ce qui ressort en termes de moyens pour trouver un emploi, comme les années précédentes, ce sont : à 40 %, les stages et apprentissages, les réseaux sociaux professionnels et les sites Internet. Les diplômés travaillent majoritairement dans le secteur privé : 88,5 % contre 87 % l'an dernier ; dont 89,8 % avec un statut cadre, légèrement au-dessus de la moyenne de la CGE et très légèrement en-dessous de l'an dernier, 90,5 %. Ils travaillent majoritairement en Ile-de-France : 85,7 % contre 83,2 % l'année dernière, avec une légère baisse de l'emploi à l'étranger : 8,9 % contre 10,2 % l'an dernier ; avec une moyenne de la CGE à 11 % environ. En 2022, presque 60 % travaillent en Europe et 7,7 % en Amérique du Nord. Les salaires, avec deux indicateurs différents : le salaire annuel brut primes incluses s'élève, pour la dernière promotion, à presque 50 000 €, contre 44 500 € l'an dernier. Donc, une progression de plus de 11 %, avec une médiane à 45 000 €, et le salaire annuel brut hors primes des diplômés travaillant en France uniquement, indicateur suivi par la CGE, s'élève à 43 000 €, contre un peu moins de 40 000 € l'an dernier, là où la CGE est à 38 000 €. La CGE a noté une augmentation de 4,5 % du salaire. Dauphine est à 7,6 % sur cet indicateur, donc une augmentation supérieure à celle de la CGE. Sur l'égalité femmes-hommes, sur le salaire brut annuel primes incluses, l'écart se creuse encore un petit peu par rapport à l'année dernière : 9 % à 13,5 % cette année. Quant à l'indicateur suivi par la CGE, le salaire brut annuel hors primes uniquement en France, il est de 5,6 % à 8,2 %, avec une moyenne de la CGE à 5,3 %. Cet indicateur est agrégé au niveau de Dauphine ; il faudrait faire une analyse plus fine, ce qui est fait dans les fiches par mention, puisque les résultats diffèrent fortement d'une mention à l'autre. Certaines mentions sont plus rémunératrices que d'autres. Les diplômés en Mathématiques gagnent nettement plus avec majoritairement des hommes. À l'inverse, en Politiques publiques par exemple, les moyennes sont inférieures et il y a plus de femmes dans cette discipline. Concernant les secteurs d'activité, très peu de surprises et de variations. Les diplômés de la dernière promotion travaillent majoritairement dans des sociétés de conseil ou d'ingénierie, et dans des activités financières et d'assurance. C'était

sensiblement la même chose les années précédentes. Ils travaillent également dans le digital, l'industrie, les services. Parmi les principaux employeurs des diplômés de Dauphine, il y a KPMG, EY, Deloitte, Wavestone et PwC. Ce sont exactement les mêmes que l'an dernier, mais pas dans le même ordre. Au niveau des fonctions occupées par les diplômés, il y a celles de la finance, l'audit et le conseil en tête, comme les années précédentes. Viennent ensuite, l'ingénierie, d'autres secteurs, comme le digital. C'est assez représentatif des formations délivrées à Dauphine. Concernant la série d'indicateurs sur l'adéquation de l'emploi occupé, les diplômés de la dernière promotion trouvent que leur emploi est toujours en adéquation avec leur niveau de qualification, à 94 % contre 93 % l'an dernier. Ils pensent aussi que leur emploi est en adéquation avec le secteur ou la discipline de formation, à 92 %, comme l'an dernier. Les 3 principaux critères de choix de l'emploi des diplômés sont exactement les mêmes que l'an dernier, à savoir : le contenu de la mission, l'adéquation avec le projet professionnel et le montant du salaire proposé. Ensuite, viennent les perspectives d'évolution ou la notoriété. Globalement, la satisfaction des diplômés est très bonne. Ils sont 90 % à être très satisfaits ou satisfaits de leur emploi. Un seul indicateur est un peu en-dessous, c'est la satisfaction par rapport au niveau de rémunération, qui est autour de 70 %, là où les autres sont plutôt autour de 90 %. Enfin, la satisfaction des jeunes diplômés, par rapport à la formation reçue, est toujours très satisfaisante : presque 90 % de très satisfaits ou satisfaits, contre 86 % l'année précédente. Presque 96 % recommanderont Dauphine à un ami et 95 % recommanderont Dauphine à un employeur.

E. M. MOUHOUD remercie la Direction d'aide au pilotage concernant le diagnostic et la mise en perspective des résultats aussi importants que ceux qui concernent la mission principale de Dauphine : former les étudiants et les aider à s'insérer professionnellement. Il a déjà eu l'occasion de féliciter les étudiants, remercier les enseignant(e)s-chercheur(e)s, les enseignant(e)s et les personnels administratifs, pour leur engagement constant. Sans leurs efforts, ces résultats ne seraient pas aussi significatifs. Il remercie également les Alumni, qui jouent un rôle tout à fait important dans l'Université.

Il a été expliqué que ceux qui poursuivent leurs études sont mis à part. Or, A. SZTULMAN comprend qu'il y avait une forte augmentation cette année : 142 sont en études ou en formation hors thèse. Elle demande si elle a bien compris.

A. PICARD confirme que dans les tableaux, il ne s'agit pas d'une évolution par rapport aux enquêtes des années précédentes, mais les résultats de l'enquête de cette année des 3 différentes promotions. Cette année, il y a donc 142 étudiants de la dernière promotion qui sont encore en études et, évidemment, en remontant dans le temps, il y en a de moins en moins. Sur la promotion 2020, il n'en reste que 35, car cela est considéré deux ans et demi après.

A. SZTULMAN qui comprend donc qu'elle ne peut que comparer les années entre elles, à savoir l'année dernière et ceux de 2021, pour savoir combien étaient en poursuite d'études, A. PICARD répond par l'affirmative.

A. SZTULMAN qui indique que ce sont quand même 10 % qui continuent à faire un autre Master 2, puisqu'ils ne poursuivent pas en thèse, A. PICARD confirme, un autre M2 ou un MBA, ou d'autres.

A. SZTULMAN qui demande si c'était du même ordre l'an dernier, A. PICARD répond qu'il n'a pas cette donnée. Pour autant, il n'a pas noté d'augmentation significative.

N. BERLAND demande ce qu'il advient de ces 142 étudiants et s'il y a un suivi sur leur insertion en milieu professionnel. Cela fait quand même 10 %.

S. DAMART indique que le chiffre de cette année est en tout cas inférieur à celui de l'année dernière, puisqu'ils étaient 192 jeunes diplômés en poursuite d'études, en formation. Il confirme ne pas avoir de suivi fin au point de savoir si ces étudiants sont partis sur un autre Master 2 ou une reconversion parce qu'ils ont pris conscience que leur destin était ailleurs.

E. M. MOUHOUD indique que l'enquête CGE n'est pas une enquête longitudinale. Il n'est malheureusement pas possible d'obtenir le suivi en cohorte des étudiants. Il serait effectivement extrêmement intéressant d'avoir une enquête individuelle avec des données longitudinales. Peut-être faudrait-il le faire au sein de Dauphine lorsqu'elle en aura les moyens en interne. Mais ce n'est pas le cas de l'enquête CGE.

E. AGRIKOLIANSKY comprend que sont donc distingués les étudiants en activité et en recherche d'emploi, et ceux qui font une thèse mais qui sont aussi en activité, qui ont un contrat de travail puisqu'ils sont Docteurs. Il demande s'ils sont exclus complètement. Il faut choisir les catégories, mais malgré tout, un grand nombre d'entre eux enseignent à l'Université au titre de ce contrat. Cela lui semble un peu rapide de les sortir de l'activité, d'une forme d'insertion professionnelle aussi.

A. PICARD répond que l'enquête CGE contraint l'Université par sa méthodologie. Cela étant, il n'a pas été fait de focus sur ces 44 étudiants en thèse, mais il existe le détail de ceux qui enseignent, de ceux qui n'enseignent pas, de ceux qui sont en thèse, les CIFRE, ce genre de données plus fines. Mais, en effet, la CGE ne les considère pas comme étant en activité.

E. M. MOUHOUD ajoute que rien n'empêche de les inclure dans cette présentation interne, d'autant que la politique consiste aussi à tenter d'avoir 100 % d'étudiants contractualisés, de ne pas avoir des doctorants hors sol qui ne soient pas financés, comme cela arrive encore en Droit ou d'autres disciplines. Dauphine cherche à avoir un taux de doctorants contractuels maximal.

V. Bilan des actions financées par la CVEC 2022

S. DAMART indique qu'il s'agit d'un bilan réglementaire, qui porte sur la façon dont est utilisée la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Il s'agit d'une taxe payée par les étudiants lorsqu'ils s'inscrivent à l'Université. L'année dernière, chaque étudiant a payé un montant de 92 €. L'étudiant verse ce montant, qui est ensuite reversé forfaitairement : à Dauphine pour 42 € ; et au CROUS/CNOUS pour un maximum 15 €. Le solde restant est plus ou moins élevé, selon un certain nombre de données, dont les données boursiers CROUS, en particulier. Ces versements et reversements sont faits à deux périodes de l'année. Il y a une petite difficulté car la CVEC est payée par les étudiants en milieu d'année et ne correspond donc pas à une année civile. Un premier versement est alors fait entre le 1er et le 15 janvier de l'année n+1, puis un versement complémentaire est fait le 31 juillet. La CVEC ne peut pas être utilisée n'importe comment. Un certain nombre d'actions sont éligibles, à savoir : santé, sport, bien-être, accompagnement social, art et culture, accueil des étudiants ou logement. Pour autant, il y a des règles à respecter : 30 % du montant total peuvent être versés pour le soutien aux initiatives étudiantes et 15 % du montant total peut revenir à l'aide sociale d'urgence. Le solde qui n'a pas été dépensé l'année N est reporté automatiquement sur l'année N+1. Il ajoute qu'un certain nombre des dépenses sont en fait un reversement à PSL pour financer des Services Mutualisés Support (SMS), à savoir le sport, le logement, la santé, le Welcome Desk. Ce montant était de 34 € par étudiant en 2022. Les recettes incluent le deuxième versement CVEC de l'année n-1 et le report de l'année n-1 et s'élèvent à un peu plus de 577 000 €. En moyenne, les reversements sont de l'ordre de 540 000 € par année universitaire, auxquels s'ajoutent évidemment les reports des années précédentes. Quant aux dépenses, la partie la plus importante va dans des actions auxquelles Dauphine contribue au travers des SMS PSL : un peu moins de 60 % des dépenses y sont consacrées. Le reste correspond à de l'aide sociale d'urgence, correspondant à 16 % des 540 000 €. Les subventions aux associations généralistes viennent financer les projets proposés par ces associations. En 2023, il y a une baisse des dépenses d'aide sociale. C'est une continuité des baisses enregistrées les années précédentes. Dans l'année, deux campagnes sont organisées, une en janvier et une en mai. Ces campagnes donnent lieu à l'organisation d'une commission CVEC émanant du CFVE, avec des propositions en CFVE, un vote en CFVE, puis un vote en Conseil d'Administration. Enfin, il y a une baisse des montants des demandes de subventions sur projet. Cette année, très peu de projets ont été déposés et, parmi ceux qui l'ont été, un certain nombre ont été rejetés, sur proposition de la commission CFVE. L'aide sociale d'urgence est un atout de Dauphine et fonctionne très bien. C'est très réactif. Beaucoup d'étudiants en grandes difficultés matérielles ont ainsi la possibilité de sortir de leurs difficultés grâce à cette aide. Il salue le travail mené par l'Agent comptable de Dauphine, qui est également en forte réactivité derrière ces cas, si bien qu'il ne faut parfois que quelques jours pour verser un peu d'argent à des étudiants qui soumettent des dossiers, ce qui leur permet de payer de l'alimentation, des dettes locatives ou un ordinateur à la suite d'un vol.

A. SZTULMAN indique que l'aide sociale d'urgence est presque au plancher de 15 %. Si les étudiants ont moins besoin de cette aide, elle s'en réjouit, mais elle s'interroge tout de même sur leur information mais aussi à quel point ils osent se saisir de ce type de moyens pour faire face à leurs difficultés. Peut-être qu'il est possible de mener une réflexion, notamment avec les étudiants et au sein des Départements, sur la façon de mieux les sensibiliser, car il y a peut-être des étudiants qui n'osent pas se signaler. Concernant, par exemple, We Love Green, il s'agit d'un festival de sensibilisation sur les questions environnementales. Elle se demande si la distribution des Pass était aussi conditionnée à la possibilité pour les étudiants d'aller à ce type de manifestation, car certains étudiants sont moins favorisés.

S. DAMART pense que le nombre de dossiers déposés à la commission d'aide sociale est plutôt en croissance. Il est donc possible de faire l'hypothèse que les étudiants ne sont pas dans un processus d'inhibition, mais cela reste à vérifier. La vie étudiante et la vie associative confirment que le travail est de plus en plus conséquent. La commission aussi ne s'est jamais fixée de limite. Il n'est pas capable de dire si des actions de sensibilisation des étudiants devraient être entreprises. Cela étant, il faut voir comment le système absorbe. Sur le handicap, par exemple, il y a de plus en plus de dossiers car il y a eu des actions de communication et de sensibilisation. Quant aux Pass de réduction aux événements des associations, la priorité est donnée aux étudiants boursiers. Il ne croit pas que cela a été fait sur We Love Green, c'est probablement une piste de perfectionnement.

M. LIEBEL indique, qu'au sein d'Esprit Dauphine, une réflexion est menée sur le sujet des aides étudiantes. Des étudiants les contactent via les réseaux sociaux pour poser des questions, notamment sur le fait qu'ils sont parfois éligibles à certaines aides sociales mais soit ils n'en ont pas connaissance, soit ils n'osent pas les demander. Ils vont essayer, en interne, de réfléchir à ce qu'il est possible de faire, notamment peut-être un carnet avec toutes les informations. Peut-être aussi qu'à la suite de la motion votée pour faciliter la communication, ils pourront faire suivre l'information.

D. GALLOIS-COCHET souhaite clarifier un point concernant les différents chiffres, notamment s'agissant des SMS de PSL. Elle a compris que sur un total de dépense de 544 000 €, cela représentait 315 000 €, à savoir 58 %. Et, en même temps, sur cette CVEC, 42 € étaient reversés à Dauphine, dont 34 € pour financer ces SMS. Or, 34 sur 42, cela fait 80 %.

S. DAMART répond qu'un complément a été versé. Le chiffre de 58 % se retrouve en additionnant aux 42 € le complément perçu, qui est de 21,69 €. Et ce complément est variable et dépend notamment du nombre de boursiers que le CROUS va financer ou pas pendant une année donnée.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 24 voix pour, le bilan des actions financées par la CVEC 2022.

VI. Formation continue

1. Modification du taux horaire à appliquer dans le cadre de la formation « Executive Master Dirigeant du Logement Social »

S. DUIZABO indique avoir créé, avec l'appui de l'Union sociale pour l'habitat, structure professionnelle regroupant toutes les structures HLM, quel que soit leur statut, un programme pour accompagner les futurs dirigeants de ces structures. Ce programme fonctionne bien. Dès l'origine, il a été opéré une rétribution des intervenants, soit des collègues de l'Université soit des intervenants professionnels, avec un coefficient qui, somme toute, est celui très souvent utilisé pour des Executive Masters, à savoir 3 heures TD par heure de présentiel. Dans le cadre du vote de ce référentiel, il a été positionné, pour chaque formation, un coefficient 2 au lieu d'un coefficient 3. Les collègues qui gèrent ce programme et les intervenants qui continuent d'y intervenir ont souhaité demander le repositionnement de ce coefficient à 3, afin qu'ils ne soient pas lésés entre l'année précédente et cette année.

A A. SZTULMAN qui demande pourquoi il est indiqué dans le document que le coefficient est passé de 3 à 2, S. DUIZABO répond que des règles particulières ont été émises, car l'objectif était de faire voter ces dispositifs de rétribution de la façon la plus transparente possible. Et, de fait, cette formation rentrait dans la case « A2 » car il n'y avait pas de cours organisés le samedi, par exemple. C'est ce qui a été appliqué, sans prendre en compte le fait que ce dispositif était préalablement rétribué à hauteur de 3.

A S. AIRIAU qui demande s'il va falloir revoter les vacataires, s'ils dépassent les 200 heures, S. DUIZABO répond que cela ne concerne pas des cas particuliers. C'est juste pour cette formation-là, où il y avait un nombre d'intervenants relativement important, puisque ce sont des spécialistes du secteur, qui interviennent généralement une demi-journée, une journée, éventuellement une journée et demie, c'est-à-dire une dizaine d'heures. Ce ne sont pas 20 ou 30 heures TD.

S. ABDELNOUR indique que la grille des coefficients est normalement indexée sur le niveau de qualification des publics et sur le fait que des cours soient dispensés le soir et le weekend. Elle comprend la demande, mais cela ne colle pas trop avec la règle de détermination des coefficients.

S. DUIZABO répond qu'il serait possible de modifier les jours de formation pour recoller à la grille. Le problème est qu'ils étaient préalablement rétribués à ce niveau-là, comparativement à d'autres formations d'un niveau similaire. Après, soit ce coefficient 2 est maintenu, soit il faut revenir à la situation d'avant. L'enjeu pour l'Université n'est pas non plus d'un montant très important. Cela doit être 300 heures en présentiel dans ce programme. Cela représente un coût, mais à mettre aussi en regard d'une formation largement financée par les offices HLM au sens large, puisque tous les participants sont pris en charge par leur structure. De mémoire, le coût de la formation est de 15 000 €.

Le Conseil d'administration approuve à 18 voix pour et 7 abstentions, la modification du taux horaire à appliquer dans le cadre de la formation « Executive Master Dirigeant du Logement Social ».

2. Demande d'exemption de tarif pour une année supplémentaire concernant 8 étudiants dans le cadre du programme Executive Doctorate in Public Affairs (EDPA)

S. DUIZABO indique que cet Executive Doctorate a été créé il y a 6 ou 7 ans. Les participants de ce dispositif de formation s'engagent à réaliser une thèse professionnelle, en parallèle de leur activité professionnelle, ce qui n'est jamais simple. En plus, une partie de ces participants habitent ou évoluent dans des territoires étrangers, qui ont parfois connu des crises économiques relativement sensibles, comme au Liban, par exemple. 8 participants souhaitent finaliser leurs travaux. S'il est appliqué ce qui a été décidé dans les instances, ils devraient payer une année supplémentaire de réinscription. Le Directeur du programme souhaite que ces participants, dont beaucoup ont subi la crise Covid et les crises économiques de leur pays, soient, à titre exceptionnel, exonérés de leurs droits de réinscription pour une année supplémentaire. Cela ne concerne que cette promotion, sachant qu'ils ont bien payé l'intégralité des droits.

E M. MOUHOUD ajoute que la situation est extrêmement grave, au Liban en particulier. L'effondrement de ce pays, l'érosion des revenus des classes moyennes, justifie très largement cette demande d'exemption.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 25 voix pour, la demande d'exemption de tarif pour une année supplémentaire concernant 8 étudiants dans le cadre du programme Executive Doctorate in Public Affairs (EDPA).

VIII. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président (délibération n° 2021D08 du 18 janvier 2021)

1. Conventions et contrats
2. Tarifs du séminaire intensif de Français Langues Etrangères (FLE)
3. Demande de subventions
 - a. Projets des associations généralistes
 - b. Projets des associations de filière
 - c. Projets transversaux financés par la CVEC

Avant de clore cette réunion à 18H30, E. M. MOUHOUD rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 3 juillet 2023, à 16 heures.

El Mouhoub MOUHOUD